

**Budget annexe « Assainissement »
Affectation des résultats**

Date de la séance : 13 avril 2026	A l'unanimité
Date de convocation : 07 avril 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Membres présents : 22	
Nombre de votants : 24	

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Gérard SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Edouard DETAILLE pouvoir à M. Francis BRONNAZ ;
M. Tony FIQUET pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : M. Éric PETIT, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice 2025 ;

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025 ;

Constatant que l'exercice 2025 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	317 695,22 €		- 89 580,96 €		228 114,26 €	73 035,00 €	- 73 035,00 €	155 079,26 €
FONCTIONNEMENT	344 628,67 €	- €	94 369,06 €		438 997,73 €	- €	- €	438 997,73 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'affecter le résultat comme suit :

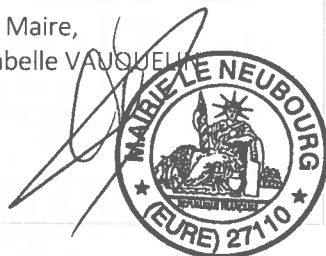
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	438 997,73 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	438 997,73 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à LE NEUBOURG, le 14 avril 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
 Isabelle VAUQUELLE



La secrétaire,
 Caroline BLAIN